

2018, écouter et agir pour la santé

Quelques faits et chiffres saillants préalables
à l'édition complète du rapport d'activité
qui sera publiée en mai 2019



Conseil national de l'Ordre
des médecins

Qui sommes-nous ?



En veille permanente sur les évolutions de l'exercice médical, le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) défend les principes de la déontologie médicale dans les grands débats de santé nationaux et internationaux, et face aux bouleversements majeurs liés au numérique dans le domaine de la santé. Il est au service des médecins, dans l'intérêt des patients. Il coordonne et harmonise également l'activité des conseils départementaux et régionaux de l'Ordre des médecins.

La relation médecin-patient au cœur des missions de l'Ordre

Au quotidien, l'Ordre :

- Garantit le respect de la déontologie.
- Participe au maintien de la compétence du corps médical.
- Accompagne et aide les médecins dans leur exercice professionnel, et les conseille sur le plan juridique.
- Veille à la qualité des soins dans l'intérêt de la population.
- Conseille les pouvoirs publics.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins comporte quatre sections

- La section **Éthique et déontologie** est notamment chargée d'actualiser les articles du Code de déontologie médicale et ses commentaires. Elle informe les médecins et le grand public et répond à leurs questions éthiques et déontologiques.
- La section **Exercice professionnel** rend des avis de nature juridique et déontologique et conseille les médecins sur l'évolution de leur pratique professionnelle.
- La section **Formation et compétences médicales** gère les commissions de qualification, examine les questions liées à la formation initiale et continue, à l'évolution des carrières des médecins et au développement professionnel continu. Elle conseille également les praticiens dans leur évolution professionnelle.
- La section **Santé publique et démographie médicale** coopère avec les services de l'État sur les dossiers relevant de la veille sanitaire, de l'éducation à la santé et de la prévention. Elle met à jour les Atlas de la démographie médicale et produit les études statistiques de l'Ordre.

Le **rôle juridictionnel** de l'Ordre est assuré au niveau national par la chambre disciplinaire nationale d'appel. Elle examine des décisions des chambres disciplinaires de première instance qui siègent au niveau des régions.

Enfin, le Conseil national de l'Ordre des médecins **est l'interlocuteur** des pouvoirs publics et des autorités de santé nationales. Il émet un avis sur tous les grands textes réglementaires qui concernent la profession.

UN ORDRE... engagé dans les débats

Le Conseil national est un interlocuteur reconnu des acteurs de la santé et des pouvoirs publics. Il prend part aux débats nationaux. En 2018, il a ainsi remis un avis en vue de la révision des lois de bioéthique. Il a également formulé de nombreuses propositions dans le cadre de la réforme du système de santé, « Ma Santé 2022 ». Débats et échanges avec l'ensemble des médecins du territoire, prises de position, contributions... L'Ordre fait entendre la voix des médecins et s'engage pour la traduire en actions concrètes.

UN ORDRE... qui conseille, accompagne et agit

Garantir la déontologie, accompagner l'exercice médical, conseiller les médecins... Le Conseil national est mobilisé au quotidien au service des praticiens. C'est notamment le rôle des quatre sections qui, en 2018, ont travaillé, entre autres, sur des problématiques telles que la promotion de la vaccination, l'exercice multisite, la bioéthique ou encore la réforme du troisième cycle des études de médecine... La commission nationale d'entraide, quant à elle, apporte son soutien aux médecins, internes et professionnels de santé en souffrance. En 2018, elle a créé un numéro d'écoute gratuit.

UN ORDRE... proche des réalités des territoires

Le travail du Conseil national s'appuie sur une connaissance fine du terrain, nécessaire pour assurer sa mission de proximité, au service de l'ensemble de la profession. En 2018, l'Ordre a lancé l'Observatoire des initiatives territoriales qui valorise les actions innovantes pour améliorer l'accès aux soins. Chaque année, le Cnom publie un atlas de la démographie médicale qui dresse un état des lieux de la répartition des médecins dans les territoires. La 11^e édition révèle notamment une augmentation des inégalités d'accès aux soins. Des enseignements qui nourrissent la réflexion de l'Ordre pour proposer une réforme en profondeur du système de santé.

UN ORDRE... ouvert

Le Conseil national de l'Ordre représente les médecins auprès de l'ensemble des acteurs du monde de la santé avec qui il échange au quotidien : Agence nationale de sécurité du médicament, Agences régionales de santé, associations, Comité de liaison des instances ordinales... L'Ordre est également ouvert à l'international. En 2018, il a accueilli des acteurs européens pour une réunion sur la formation et la qualification au sein de l'Union européenne. Enfin, l'Ordre répond aux besoins des patients, notamment via la Commission nationale des refus de soins.

L'essentiel de 2018

UN ORDRE... tourné vers l'avenir

Face aux transformations qui touchent la profession médicale, le Conseil national de l'Ordre veille à apporter un regard prospectif pour préparer la médecine de demain. Il s'agit d'anticiper l'avenir en faisant évoluer la formation des médecins en lien avec les acteurs universitaires, ou en développant de nouveaux modes d'exercice professionnel, davantage basés sur la coopération. La transformation du métier est également liée à l'essor des nouvelles technologies. En 2018, le Cnom a produit différentes publications pour informer les praticiens sur la réputation numérique, l'intelligence artificielle ou encore le règlement général de protection des données (RGPD).

L'ANNÉE 2018 EN CHIFFRES



16 373

MÉDECINS SE SONT INSCRITS
À L'ORDRE EN 2018

dont 8 054 pour la première fois. L'Ordre a par ailleurs traité 10 420 demandes de transfert de dossiers pour un changement de département.



1 221

DOSSIERS DE DEMANDE
DE RECONNAISSANCE
DE DIPLÔME DE SPÉCIALITÉS

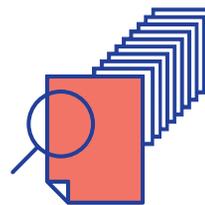
obtenu dans un pays de
l'Union européenne ont été
étudiés.



130

MÉDECINS

ont été enregistrés
sur la liste des libres
prestations de services.



2 100

DEMANDES
DE QUALIFICATION

ont été étudiées par
la section Formation
et compétences médicales
du Conseil national.



54,5 ans

C'EST L'ÂGE MOYEN DES CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX

(titulaires et suppléants) élus lors
des élections ordinaires de 2018. Les
conseillers dont c'est le tout premier
mandat ordinal sont quant à eux âgés
de 48,9 ans en moyenne.

1 584

CONSEILLERS ÉLUS LORS DU RENOUELEMENT
PAR MOITIÉ DANS 96 DÉPARTEMENTS DONT :



759
nouveaux élus



550
femmes

6 rencontres en régions

Le président du Conseil national a conduit une délégation dans six régions pour échanger avec les conseillers régionaux et départementaux sur les problématiques liées à leurs territoires. Ces échanges ont notamment nourri la réflexion de l'Ordre sur le projet de loi « Ma Santé 2022 ».

EN 2018, LE PRÉSIDENT A PARTICIPÉ À :

52 rencontres avec
des membres
des ministères ou
des personnalités
politiques

7 rencontres avec
des présidents
d'autres Ordres
professionnels



9 rencontres avec
les représentants
des jeunes
médecins

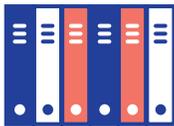
31 rencontres
avec les acteurs
du monde
de la santé



11^e édition

Le Conseil national
de l'Ordre a publié la 11^e édition de
son Atlas de la démographie
médicale.

Au total, en 2018,
il a produit 141 études
démographiques et recherches
statistiques.



44 916

DOSSIERS ONT ÉTÉ TRAITÉS
PAR LE SERVICE DES RELATIONS
MÉDECINS-INDUSTRIES,

pour des prises en charge
d'hospitalité et d'honoraires. 51 %
de ces prises en charge ont reçu
un avis favorable.



3038

APPELS ONT ÉTÉ ADRESSÉS
AU NUMÉRO NATIONAL
D'ÉCOUTE DES MÉDECINS.

Cette plateforme téléphonique a
été créée le 1^{er} janvier 2018 par la
Commission nationale d'entraide.
Disponible 24 h/24 et 7j/7, ce
service est gratuit et assure la
confidentialité des échanges.



113

DOSSIERS
ont été examinés par la
Commission d'entraide.



224

CONTRATS

ont été étudiés par la Commission
nationale des contrats.

1035

MÉDECINS

ont signalé un cas d'agression
auprès du Conseil de l'Ordre.

L'Observatoire de la sécurité



a été créé pour répondre
aux questions de médecins
victimes de violences et prévenir
l'insécurité de la profession.
Chaque année, il publie un état
des lieux des violences envers
les médecins.

L'année 2018 du Conseil national de l'Ordre, c'est aussi :

2

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

réunissant les
conseillers nationaux
mais aussi les
présidents, secrétaires
généraux et trésoriers
des conseils
départementaux
et régionaux.

4

GRANDS DÉBATS

rassemblant médecins,
professionnels de
santé et institutionnels
autour de la médecine
et des nouvelles
technologies, de
la solidarité entre
soignants, des
initiatives issues des
territoires ou encore
du secret médical.

73

CIRCULAIRES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

en relation avec
l'exercice professionnel
des médecins,
destinées aux conseils
départementaux et
régionaux.

5

SESSIONS, 1 séminaire

13

DÉPLACEMENTS À L'INTERNATIONAL

179 967

COURRIERS ÉCHANGÉS

Une dizaine

D'AVIS ET DE RAPPORTS,

portant notamment sur la révision des lois de
bioéthique, la télémédecine, ou l'intelligence
artificielle.

7

VISITES DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

et 4 réunions de
présidents des conseils
départementaux



Activités juridictionnelles

Chambre disciplinaire nationale

384

décisions rendues
dont 293 prises
en formation
collégiale
et 91 par
ordonnance des
présidents de
chambre

394

nouveaux
dossiers ouverts

388

affaires jugées

90

audiences

Section des assurances sociales

43

décisions prises

23

audiences



Décisions administratives

89

DÉCISIONS RENDUES
dans le cadre
de la formation restreinte

52

DÉCISIONS RENDUES
PAR LE CNOM

après avis de la commission
d'appel en matière
administrative sur les
décisions prises par les
conseils départementaux.

Faits marquants 2018



Janvier

• Publication du livre blanc « **Médecins et patients dans le monde des data, des algorithmes et de l'intelligence artificielle** ». Cet ouvrage présente les enjeux et les risques liés aux nouvelles technologies. Il propose 33 recommandations pour un bon usage de ces technologies dans le monde de la santé. La parution de ce guide a été suivie d'un **grand débat** organisé par le Conseil national, le 30 janvier.

• Le Cnom lance une grande campagne pour inciter les médecins à élire leurs conseillers départementaux. Une vidéo « **5 bonnes raisons d'aller voter** » est diffusée sur les réseaux sociaux.



Février

• Au lendemain de l'annonce des grandes orientations de la **Stratégie de transformation du système de santé** par l'exécutif, le président du Conseil national s'exprime lors d'un point presse. Il indique être satisfait du processus de travail avec l'ensemble des acteurs de la santé. Il ajoute cependant que « *la réflexion ne doit pas remplacer l'action. Il faut que des solutions soient proposées rapidement* ».



Mars

• Le Conseil national de l'Ordre propose la création d'un statut de **médecin-assistant territorial** à destination des jeunes médecins souhaitant s'engager dans une zone en tension démographique. L'objectif : mieux les accompagner vers l'exercice libéral et faciliter leur insertion dans le maillage territorial de l'offre de soins.

Avril

• L'Ordre crée un **Observatoire des initiatives territoriales réussies**. L'objectif : montrer que, malgré les difficultés en matière d'accès aux soins, des solutions nées du terrain apportent des réponses concrètes et efficaces dans les territoires de proximité. Le Cnom entend ainsi encourager la mise en œuvre d'initiatives décentralisées, simplifiant l'exercice des professionnels de santé.

• Dans un contexte de souffrance des soignants de plus en plus vive, le Cnom organise un grand débat autour de la question « **Quelle solidarité pour les soignants ?** », le 10 avril.

• Le Pr Jean-François Delfraissy, **président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)**, est l'invité de la session du Conseil national.

• Alors que le **règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)** entre en application le 25 mai, le Cnom et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) s'associent pour publier conjointement un guide pratique destiné aux médecins afin de les accompagner dans leurs obligations professionnelles de protection des données.

Mai



Juin

- À l'occasion d'un point presse, le 19 juin, le président de l'Ordre revient sur la **politique de santé** du gouvernement, regrettant le manque de propositions fortes et concrètes pour réformer en profondeur le système de santé : « *Il est urgent de passer à l'action* ».

- Adeline Hazan, **contrôleuse générale des lieux de privation de libertés**, est l'invitée de la session du Conseil national.



Juillet

- Le 5 juillet, le **Cnom organise un débat sur les initiatives développées par les médecins dans les territoires** pour améliorer l'accès aux soins. L'objectif : mettre en valeur l'énergie des territoires. Deux projets sont mis en avant : le pôle ambulatoire de Nogent-le-Rotrou et l'exercice mixte à Belle-Île-en-Mer.



Septembre

- Face aux questions que soulève la possible extension de l'**Assistance médicale à la procréation (AMP)** aux femmes seules et aux couples de femmes homosexuelles, l'Ordre des médecins s'exprime sur le sujet. « *L'éthique et la déontologie médicales ne sauraient permettre de s'opposer à cette demande sociale* », conclut le Cnom, qui a mené de nombreuses auditions auprès de scientifiques, de responsables associatifs et politiques.

- L'Ordre des médecins publie un guide pratique ainsi qu'un outil interactif pour accompagner les médecins sur les questions liées à l'**e-réputation**.

- Le Cnom et les six autres Ordres nationaux des professionnels de santé s'engagent collectivement auprès d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, à **promouvoir la vaccination des professionnels de santé**.

- Alors que la **loi de bioéthique** est sur le point d'être révisée, l'Ordre publie son avis sur les sujets qui touchent le plus les médecins dans leur métier, mais aussi dans le cadre éthique et déontologique de leur exercice.

- **La Commission d'évaluation des pratiques de refus de soins** remet son premier rapport à Agnès Buzyn. Elle révèle les principales causes générant des refus de soins discriminatoires et présente des recommandations pour y remédier.

- **Le secret professionnel**, principe intangible de la profession, pose régulièrement des questions épineuses aux praticiens. Pour y répondre, l'Ordre organise un grand débat le 27 novembre.

- Nicolas Revel, **directeur général de l'Assurance maladie**, est l'invité de la session du Conseil national pour s'exprimer sur la téléconsultation et le dossier médical partagé (DMP)

Octobre



Novembre



Décembre





www.conseil-national.medecin.fr



[@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Au service des médecins,
dans l'intérêt des patients



Conseil national de l'Ordre
des médecins